

CONCOURS 2018 NEWS (modifications)

Règlement

Pour le concours 2018 Utiliser uniquement la Carte d'homologation FFBC

Y indiquer OBLIGATOIREMENT Date- km -club visité + cachet du club organisateur - points + bonus. *La Carte sera lisible, elle ne sera plus corrigée si incomplète.* Elle sera accompagnée d'une liste récapitulative (fichier Word ou Excel) disponible sur le site, il n'y a plus qu'à la compléter et la renvoyer par mail, la poste ou la remettre au responsable concours.

La carte réunissant les Namuroises et les Dominicales ne sera utilisée que pour ces concours. Ne pas oublier d'estampiller la carte FFBC lors de ces sorties.

1. Le club récompensera les cyclos qui atteindront les **500pts**.
2. Les kms doivent être effectués en randonnée officielle, **et ou** organisée par le Speedy pendant la saison et **figurant dans la revue, et sur le site Internet du club** ; le cachet du club organisateur devra être apposé sur la carte d'homologation de la FFBC. Les sorties Speedy du dimanche seront comptabilisées suivant le calendrier préférentiel, les sorties du calendrier provincial se verront attribuer le même bonus.
3. à chaque randonnée officielle parcourue, le cyclo se verra attribuer 1 point par tranche de 10km ; exemples : 50km=5pts, 60km=6pts 100km=10pts, 110=11pts.
Les kms pour se rendre à une épreuve comptent si le déplacement est programmé par le club et figure sur le calendrier préférentiel.
4. A ces points s'ajoutera le supplément de points (**BONUS**) accordés par le calendrier préférentiel du club (qui sera diffusé dans les prochaines revues et sur le site Internet du club. www.speedyclubnamur.net
 - a) Par la participation aux stages de Cervia (30pts) + les pts attribués aux kms de chaque jour. Le responsable du stage apposera le cachet du club ou sa signature sur le carnet FFBC.
Les stages hors Club ne sont pas comptabilisés (Actuellement il n'y a que Cervia)
 - b) Par l'aide apportée lors des organisations du Speedy (Pts randonnée + bonus 25pts).
 - c) Par la participation aux Permanentes (*vu le grand nombre de permanentes organisées dans la province, on ne pourra rouler qu'une fois la permanente*) ; un bonus de (20pts) sera accordé par groupe de 10 permanentes **différentes**.
 - d) Les lauréats des namuroises (Lauréat 25 pts, Super Lauréat 50 pts, Lauréat d'Honneur 100 pts) ; Pour toutes les Dominicales 50 pts.

Remarque : Les randonnées officielles extérieures à la province et non reprises au calendrier des randonnées préférentielles du club se verront attribuer 1 point par tranche de 10km parcouru, **NEWS** avec un bonus si organisée par le club ou par décision du comité.

Les récompenses :

1. Le cyclo totalisant 500 pts se verra offrir un bon de 25 €.
2. **Les dames** se verront offrir un bon de 25 € pour 50 sorties officielles quelle que soit la distance *ou* 500pts, *elles* devront rentrer leur carte FFBC avec cachet et un récapitulatif complet, l'aide apportée lors des organisations du club équivaut à une randonnée + 25pts.
3. **NEWS** Les dames qui seront lauréates des Namuroises, ou des Dominicales se verront attribuer un bon de 25 €. Ne pas oublier de faire une copie de la carte d'homologation et la joindre aux autres résultats.
4. Un bon de 25€ récompensera le cyclo ayant **le plus de km** dans sa catégorie, 20€ au deuxième et 15€ au troisième.

Les catégories : 1) les moins de 60ans
2) les plus de 60 ans
3) les dames

Conditions valables pour toutes les catégories :

1. Remettre ou faire parvenir obligatoirement **le carnet FFBC dûment complété et lisible** à DAL COMPARE Pietro, rue de Deminche, 89 5150 à Franière (Tél 081/45 00 32), **avec liste récapitulative complète, Km, Pts, Bonus et Totaux.** **La date limite 11 Novembre 2018** un rappel dans la revue (*si parution*) et sur le site Internet. Un formulaire téléchargeable sous format Word ou Excel sera disponible sur le site du club ou demander au responsable une copie par mail. Utiliser **UNIQUEMENT** le formulaire mit à votre disposition.
2. **Participer obligatoirement à l'Assemblée Générale du club, les prix seront remis UNIQUEMENT ce jour-là.**

Se procurer la carte d'homologation FFBC ou en faire la demande à DAL COMPARE Pietro rue de Deminche 89 5150 Franière 081450032 ou par mail, pietro.dalcompare@gmail.com ou chez Franco SAÏTTA.

Le présent règlement prend cours à l'ouverture de la saison sur route le 20/02/2018.

Pour votre facilité remplissez votre feuille récapitulative au fur et à mesure de vos sorties.

BONNE ROUTE ET BON CONCOURS 2018